



Psychologues du Ministère : Point sur l'avancement HORS - CLASSE 2027

Depuis l'extension du corps des psychologues PJJ au ministère en 2021, la **FSU (SNPPS-PJJ/FSU et SNEPAP-FSU)** n'a cessé d'alerter sur le manque de vision d'ensemble dans la gestion de notre corps, de la part de l'administration.

Engagé depuis toujours dans la défense de notre statut et de nos missions de psychologue, le **SNPPS-PJJ/FSU** a travaillé avec le **SNEPAP-FSU**, pour la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire, pour que les revendications légitimes des psychologues dans chacune des directions, n'empiètent pas sur les acquis des autres.

Cette cohérence au sein de notre union syndicale a permis, pendant les 4 ans de mandat, d'être extrêmement réactives et réactifs sur les sujets concernant notre corps, avec une **lecture transversale unique parmi les OS**.

La présentation des dispositions du HORS CLASSE 2027 en CAP la semaine dernière en est un exemple frappant.

En mai 2026, le CSA ministériel a validé le principe d'un **examen professionnel pour l'accès au HC**. Une proposition en ce sens a donc été soumise cet été au guichet unique de la Fonction Publique.

Pour la **FSU**, deux problèmes sont soulevés :

- **La temporalité** : la réponse risque fort de ne pas arriver pour la campagne en cours, ce qui pourrait impliquer un HC en deux temps : 1/3 sur le tableau d'avancement publié pour janvier/février, et 2/3 à l'issue de l'examen professionnel qui pourrait être programmé pour septembre 2027...

Si le Secrétariat Général assure de la rétro-activité au 1^{er} janvier, **l'exercice 2027 risque d'être très restreint** dans un premier temps au seul tiers déterminé par le tableau d'avancement, puisque la note SG fixe ainsi la répartition (1/3 TA- 2/3 examen pro).

Le ratio promus/promouvables devrait être publié sous peu par la Fonction Publique, toujours autour de 9%, donc entre 10 et 15 promotions possibles ; un peu plus si l'examen professionnel est acté par la DGAFP, puisque le seuil de promotion serait alors fixé à l'échelon 5 (pour l'examen pro).

Ex : si le nb de HC = 18 → TA 6 promos (décembre 2026) / EP 12 promos (sept.2027)

Notre principal reproche au HC a toujours été son **manque de transparence et de lisibilité**, surtout depuis que l'administration étudie seule les promotions.

A la **FSU**, nous ne sommes pas certains que l'abaissement du nombre de promotions au T.A. rendra les choses plus transparentes, d'autant que le rang de classement du DIR (PJJ), sous-directeur (DAGAP), chef de cour (SJ), est très clairement assumé dans les mémoires de propositions.

- **Le contenu de l'examen professionnel** : pour contrer l'arbitraire, là encore, l'examen pro peut être une bonne idée, mais seulement si la rédaction du sujet donne une possibilité de réussite identique à toutes et tous.

C'est là où les choses se compliquent. Sur le passage à l'acte, souvent cité comme référence clinique commune ? Outre que le sujet est plus distancié pour les psychos qui exercent auprès des personnels ou des magistrat.es, et même en coordinations ou au SG, qui pour évaluer la qualité d'un examen sur ce sujet ? d'autres psys ? un avancement qui reposerait sur l'appréciation de pairs n'est pas inintéressant, mais qui, de fait ? les psychologues déjà HC ?

Un sujet « administratif » pour qu'il puisse être corrigé par des administratifs ou des cadres ? mais que dirait alors du psychologue d'un examen pro centré sur une spécialité qui n'est pas la sienne, et qui n'est pas attendue de lui ?

Vous l'aurez compris, de nombreuses questions restent pour nous en suspens, mais personne ne semble très pressé d'y répondre au SG, et en ont-ils vraiment la capacité ?

Si l'examen pro devait être validé, par la DGAFP, la **FSU exige la tenue d'un groupe de travail paritaire, avec les OS choisies par le corps des psychologues** à travers le vote à venir de la CAP les concernant.

L'échelon ministériel a, pour nous, fait sa preuve de l'éloignement du terrain sur ce dernier mandat.

Si l'élargissement du vivier HC par l'examen pro (échelon 5 au lieu de 6 +2ans) permettrait davantage de promotions, il **ne résoudra rien de l'impasse globale de nos carrières que la FSU dénonce, depuis l'extension du corps** et même avant.

L'échelle HC s'étalant sur 8 échelons (18 ans), plus le HC est obtenu tôt, plus vite les psychologues stagneront en haut de grille sans évolution possible ! C'est déjà un problème aujourd'hui avec un accès à l'échelon 6+2ans.

Cette réalité est l'une des principales sources de départs de collègues expérimentées, vers d'autres Fonctions publiques qui ont, elles, un troisième grade.

La création d'un troisième Grade est donc un impératif que la FSU exige et continuera d'exiger auprès du SG...

Nos carrières ne sont pas juste des coups de com du SG, elles doivent être pensée dans la globalité !!!

Sur cette question du HC, mais aussi sur l'ensemble des sujets concernant le corps des **psychologues**, ou sur vos questionnements individuels, que vous soyez à la DGAP, à la DPJJ ou aux SJ, nous vous proposons :

- **le lundi 9 novembre entre 12h30 et 14h**
- **une AG en visio :**
<https://zoom.us/j/94280608080?pwd=kx6aiv1cnPfUqn5nerCkq1YMIGDiYW.1>

Lien vers les infos « officielles » du SG sur le HC : [Intranet Justice / SG : Ressources humaines / Avancement et promotion des corps communs](#)

Psychologues.snpes@gmail.com ou snepap@fsu.fr